

Déclaration liminaire - CAP des PCEA - 24 novembre 2015.

Si l'enseignement demeure une priorité dans les discours, les actes traduisent des reculs pour les enseignants de l'EAP : 2015 est une année sombre pour les PCEA !

1 : Une baisse de moyens généralisée.

On assiste à un nombre d'ouvertures publiques très limité pour la rentrée 2016 en dépit de certains projets qui mériteraient d'être soutenus et portés, notamment dans les zones où la démographie est en croissance.

De même, les restrictions budgétaires imposent des seuils aux classes, voire imposent des regroupements alors même que les effectifs permettent le fonctionnement en classes dans de nombreux établissements.

De plus, le financement des options facultatives n'est que partiellement assuré et les enveloppes d'individualisation sont fortement réduites quasiment partout.

Le manque de moyens est d'abord préjudiciable pour les élèves et les étudiants, mais il est aussi générateur de tensions entre les collègues et les directions lors de l'édition des fiches de service.

La bonne volonté et le bénévolat ne peuvent parvenir à combler le manque de moyens.

Le nombre de PCEA, qui était de 3989 lors de la consultation de 2007, est tombé à 3707 en 2010 et à 3554 en décembre 2014. Les moyens en ETP sont en baisse constante et contredisent le discours sur le développement de l'enseignement agricole public.

2 : Des congés de formation réduits.

La DGER a réuni un groupe de travail au sujet des congés formation et congés mobilité, le 9 septembre 2015. Lors de cette réunion, le sous-directeur de la DGER a annoncé une baisse du nombre de congés accordés.

La DGER a expliqué que cette baisse n'est qu'un retour à la normale et qu'historiquement, le secteur de l'enseignement technique agricole public avait bénéficié d'un mode de calcul trop favorable (utilisation des crédits non utilisés par l'enseignement supérieur). La possibilité de congés à 100% passera de 37 actuellement à 23,5 (17,5 enseignants et CPE et 6 pour les autres catégories) pour 2016-2017. Le nombre de congés attribués aux PCEA passera à 8 pour 2016-2017 alors que depuis 10 ans, ce nombre était compris entre 13,5 en 2012 et 23 en 2007 avec une moyenne de 17.

La DGER s'est engagée à ce que tout agent ayant obtenu un congé formation ou mobilité sera remplacé intégralement comme si ce n'était pas le minimum !

Le SNETAP-FSU par l'intermédiaire de ses élu-e-s paritaires PCEA dénonce avec force cette régression du droit des agents à l'accès à la formation de plus de 50% pour notre catégorie au moment même où le gouvernement encourage chaque salarié du privé à activer son compte « mon compteformation.gouv.fr ».

3 : Exigences pour les uns et laxisme pour les autres.

La réunion du 1er juin 2015 concernant le changement de grade s'est déroulée sans la connaissance officielle du taux. L'arrêté fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour l'année 2015 (7% pour les PCEA pour 3 ans) n'est paru que le 2 juillet 2015. Heureusement que le taux a été reconduit !

Un autre dossier accuse un retard conséquent : de nouvelles obligations de service sont applicables depuis la rentrée de septembre 2015 à l'Éducation Nationale alors qu'une seule réunion a eu lieu sur ce sujet au MAAF le 15 avril dernier et qu'un engagement avait été pris pour avancer sur le premier trimestre de l'année 2015-2016 pour une application à la rentrée de septembre 2016. Nous n'avons à ce jour aucune nouvelle alors que plusieurs réunions seront nécessaires pour aboutir.

Par contre, pour certains collègues, l'exigence est plus grande que par le passé : licenciement pour insuffisance professionnelle, refus de titularisation après l'année de stage.

La rigueur n'est acceptable que si elle est partagée !

4 : Pas de temps partiel annualisé pour les enseignants de l'EAP.

Lors de la CAP hors-classe de mai 2015, nous avons déploré le refus de la DGER d'accorder des temps partiels annualisés aux quelques collègues qui en avaient fait la demande et réclamé un ré-examen de ce dossier. Le 18 juin 2015, la sous-direction EDC a apporté une réponse en reprenant les éléments évoqués en CAP et c'est pour le moins surprenant.

« La petite taille de notre réseau, l'éloignement des établissements et leur faible densité sur le territoire ne nous permettent pas :

- 1) de positionner le suivi, l'individualisation des parcours et la lutte contre le décrochage scolaire en tête de nos préoccupations ;
- 2) d'affirmer notre singularité par rapport à l'éducation nationale en obtenant de meilleurs taux d'insertion des élèves ;
- 3) d'assurer des volumes horaires importants en pluri-disciplinarité tout en autorisant des temps partiels annualisés qui viennent déstabiliser en cours d'année les relations de confiance et de travail qui se sont installées entre les élèves, les étudiants et leurs enseignants. »

Cette argumentation pédagogique ne tient pas et nous demandons solennellement ici que le droit s'applique (décret 1072 du 7 août 2002) et que la note de service de l'enseignement agricole du 29 octobre 2002 ne reste pas lettre morte.

Même si quelques avancées existent (retour d'une formation à l'ENFA pour les reçus aux concours externes avec des exigences de l'ENFA discutables d'ailleurs) ou sont annoncées avant les élections (dégel du point d'indice), les tensions entre les personnels enseignants et l'Administration persistent, voire s'amplifient. Notre profession est-elle encore attractive ?

Les élus paritaires PCEA SNETAP-FSU